

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la Société « Sothema SA » de la société « Solutia Maghreb SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « Sothema SA » ;
- **La cible :** « Solutia Maghreb SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de l'importation et de la fabrication des concentrés d'hémodialyse (HD) ;
- Le marché de l'importation des solutés de Dialyse Péritonéale (DP) ;
- Le marché de l'importation des solutions pour hémofiltration.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 septembre 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Sothema SA » de la société « Soludia Maghreb SA » à travers l'acquisition de l'intégralité de son capital et des droits de vote y afférents.

« Sothema SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis Quartier Industriel Bouskoura – Bouskoura 27182, inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 35631. La société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de médicaments.

« Soludia Maghreb SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Témara sous le numéro 144277 et dont le siège social est sis Zone industrielle n°19 Sidi Yahya Zaers Tamesna, Témara, Maroc. Elle est spécialisée dans la fabrication des concentrés pour hémodialyse et plus généralement, la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente en gros et la distribution de produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux et compléments alimentaires.

Fait à Rabat le 01 septembre 2025